

Département  
du Nord

Arrondissement de  
DUNKERQUE

Canton de  
WORMHOUT

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE TERDEGHEM**

Commune de  
TERDEGHEM

N° 26 / 2020

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents

15

Du 18 juin 2020

14

de votants

15

**Objet :**

Election des  
représentants du  
Conseil Municipal  
au sein du Conseil  
d'administration du  
CCAS

L'an deux mil vingt, les dix-huit juins à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GIBault, Florence VERNIEST, Dorothée MALESYS,

Absents excusés : Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Dorothée MALESYS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 a décidé de fixer à 7 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les conseillers municipaux suivants se sont présentés comme candidats :

Bernard BEUN	Damien DEFRANCE
Irène VISTICOT	Louis BALLOY
Virginie DELESTRE	Marie-Josèphe SANTRAIN
Florence VERNIEST	Brigitte VERHILLE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Bulletins blancs :

Nombre de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

Nom – Prénom des candidats	Suffrages obtenus
Bernard BEUN	15
Damien DEFRANCE	15
Irène VISTICOT	15
Louis BALLOY	15
Virginie DELESTRE	15
Marie-Josèphe SANTRAIN	15
Florence VERNIEST	15
Brigitte VERHILLE	15

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Bernard BEUN	Damien DEFRANCE
Irène VISTICOT	Louis BALLOY
Virginie DELESTRE	Marie-Josèphe SANTRAIN
Florence VERNIEST	Brigitte VERHILLE

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

5 1 0

ID : 059-215905878-20200618-26\_2020-DE

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Sous –  
Préfecture de  
DUNKERQUE le  
22/06/2020 et  
publication le  
22/06/2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bernard BEUN

Le Maire

B. BEUN

